



**CONSEIL MUNICIPAL  
DES ENFANTS  
2022-2023**





## Susciter l'intérêt des jeunes concitoyens pour les valeurs républicaines

À Thiais, l'animation d'un Conseil Municipal des Enfants s'inscrit dans le programme politique jeunesse conduit par l'équipe que j'anime, sur l'engagement et la participation des jeunes. Cette assemblée d'écoliers de CM1 et de CM2 issus des différents quartiers et écoles de la ville permet d'apprendre le fonctionnement de la démocratie, à collecter des idées, les défendre, les voter, les présenter et les mettre en œuvre.

Avec Virginie Leurin-Marcheix, Adjointe chargée de l'Enfance et de l'Enseignement, nous veillons à ce que, pendant leur mandat, les jeunes conseillers soient ainsi amenés à connaître une première expérience de la démocratie et découvrir le fonctionnement d'une mairie.

Environnement, solidarité, actions intergénérationnelles, cadre de vie... au fil des années, ces thématiques se retrouvent au cœur des préoccupations des jeunes élus qui, en dehors des séances plénières, effectuent un travail en commissions thématiques animées par Sylvie Duteil, Conseillère municipale et des référents qui aident, orientent et conseillent les enfants élus dans leur choix et leurs réalisations financées par la Ville.

Pas besoin d'être adulte pour s'intéresser à sa ville ! Les enfants aussi donnent leur avis et agissent. C'est ce qu'expérimentent les jeunes élus du Conseil Municipal des Enfants de Thiais à qui je souhaite une année scolaire riche en projets et épanouissement personnel.



**Virginie LEURIN-MARCHEIX**  
Adjointe au Maire  
chargée de l'enfance  
et de l'enseignement

Richard DELL'AGNOLA  
Maire de Thiais  
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris

# Qu'est-ce que le Conseil Municipal des Enfants ?

Le Conseil Municipal des Enfants (CME) est une assemblée d'élèves de CM1 et de CM2 élus par leurs camarades de classe. Il a pour mission d'initier les enfants à la démocratie locale et de collecter leurs idées et initiatives pour participer activement à la vie quotidienne de leur ville. C'est un lieu de discussion, de réflexion, de propositions et d'actions pour les jeunes Thiaisais.

## Pourquoi un CME ?

Le Conseil Municipal des Enfants répond à la volonté de la municipalité de permettre l'expression pleine et active de la démocratie locale et de la citoyenneté.

Dans cette optique, le CME a pour vocation de permettre aux enfants un apprentissage de la citoyenneté, notamment par la connaissance des institutions et des processus démocratiques (le débat, les élections, le vote...) mais aussi par la gestion autonome de projets de ville par les enfants eux-mêmes.

participer



## Comment fonctionne le CME ?

Au sein des écoles élémentaires de Thiais sont expliqués aux élèves les responsabilités du Maire et le rôle du conseil municipal adulte. Ainsi s'explique le lien avec un Conseil Municipal des Enfants. Le nombre de conseillers enfants élus est fonction du nombre de classes de CM1 et CM2 (environ 28). Il convient donc de faire élire par ces élèves un conseiller par classe pour un mandat d'un an. Dans le cadre de ce mandat, l'activité du conseil municipal des enfants est organisée autour de 2 pôles :

- Le travail en commissions se réunissant 2 fois par mois (le mardi de 16h à 18h) afin de réfléchir aux projets portés lors de la campagne électorale qui concernent plusieurs thématiques : sport, loisirs, culture, environnement, solidarité, humanitaire...

- Les 3 réunions plénières annuelles publiques qui se déroulent en présence du Maire ou d'un représentant. Le résultat des travaux des enfants de chaque commission est présenté en salle du conseil municipal, approuvé ou non par les membres du Conseil Municipal des Enfants avant leur réalisation. Les projets une fois réalisés, un bilan est présenté.

**représenter**

## Quel est le rôle du Conseiller Municipal Enfant ?

**Être Conseiller Municipal Enfant, c'est avant tout être le porte-parole de tous les enfants de la commune.** Les décisions des Conseillers Municipaux Enfants n'engagent pas qu'eux-mêmes mais aussi tous ceux qu'ils représentent.

C'est en commission que tous les projets se mettent en place. Pour cela, il faut :

- apprendre à écouter les autres,
- respecter la parole de chacun,
- défendre son point de vue,
- prendre des notes,
- constituer des dossiers,  
... avec l'aide de l'équipe d'animation.

*"Il ne s'agit pas d'élire des délégués de classe mais bien des conseillers élus de la ville."*

# Comment devient-on Conseiller Municipal des Enfants ?

**Les conseillers enfants réfléchissent, débattent et votent pour les actions qu'ils ont envie de réaliser.**

**Pour être candidat, il est indispensable :**

- d'habiter Thiais,
- d'être élève de CM1 ou de CM2 dans l'une des six écoles élémentaires de la commune,
- d'avoir l'autorisation de ses parents,
- de s'inscrire sur la liste des candidats,
- de présenter ses projets à la classe (débats, affiches...) lors de la campagne électorale afin d'inciter et de convaincre ses camarades à voter pour soi.

*“Être élu, c'est exprimer son point de vue,  
confronter ses opinions,  
faire connaître ses idées  
et participer de façon active à la vie de sa commune  
en réalisant des projets de ville.”*

**exprimer**



## Préparation du scrutin

L'animateur prépare le matériel :

- l'**urne** (une par bureau de vote)
- l'**isoloir** (comme son nom l'indique, c'est une petite cabine où l'on s'isole pour choisir secrètement le bulletin du candidat pour qui l'on vote),
- les **bulletins de vote**,
- les **enveloppes**,
- la **liste d'émargements** : c'est la feuille comportant la liste complète des électeurs qui doit être signée par chaque votant.



# Comment se déroulent les élections ?

**Le mode de scrutin est le suffrage universel direct**

## voter

Afin de se faire connaître et de motiver les votants, chaque candidat lance sa campagne électorale par le biais d'affiches préparées à l'école avec l'aide des enseignants ou à la maison avec les parents. La campagne dure 15 jours.

La liste des candidats est close 15 jours avant le vote et transmise à l'animateur référent afin qu'il prépare les bulletins de vote avec le nom de chaque candidat.

Chaque enfant reçoit une carte d'électeur, indispensable pour voter, indiquant son nom, son prénom, son adresse, sa date de naissance, son école et sa classe.

Après les élections, les résultats de tous les bureaux de vote sont transmis à l'équipe d'animation puis affichés. Est alors constituée l'équipe des Conseillers Municipaux Enfants qui devra élire son maire lors de la première séance plénière.

**“Le « maire enfant » représente tous les enfants de la commune. Il assiste aux différentes manifestations officielles de la Ville. Pour se présenter, il faut donc être très disponible.”**

## Le jour du vote

Il est indispensable de prendre **un bulletin** pour chaque candidat et **une enveloppe**, puis de **passer dans l'isoloir** et d'introduire dans l'enveloppe le bulletin du candidat choisi. Attention, il ne faut pas coller l'enveloppe !

Ensuite, il faut se **présenter avec sa carte d'électeur** au Président du bureau de vote assisté d'un secrétaire qui invite l'élève à **déposer son enveloppe dans la fente de l'urne** et actionne la manette pour qu'elle tombe dedans. Il prononce alors la formule « **A voté !** ».

L'électeur doit enfin **signer la liste d'émargement** en face de son nom et **faire tamponner sa carte**, marque qu'il ne pourra pas voter une seconde fois. Les élèves scrutateurs sont ensuite chargés d'effectuer le dépouillement, encadrés par l'animateur. Ils doivent comptabiliser le nombre de voix obtenues par chaque candidat.

## Budget

Le coût des actions portées par les Conseillers Municipaux Enfants est pris en charge par le budget de la commune.

## Encadrement

L'encadrement du Conseil Municipal des Enfants est confié à un(e) adjoint(e) au Maire délégué(e) au CME, assisté(e) d'autres élus bénévoles.

3 animateurs en charge des différentes commissions assurent la surveillance des enfants lors des déplacements et l'animation des séances de travail.

**réaliser**





ville-thiais.fr

ville-thiais.fr

ville-thiais.fr

## Conseil Municipal des Enfants

Hôtel de Ville - BP 141  
94321 Thiais cedex  
☎ 01 48 92 42 52  
[www.ville-thiais.fr](http://www.ville-thiais.fr)

Ce document, édité par  
la Ville de Thiais en juillet 2022,  
est tenu à disposition  
du public tout au long de  
l'année 2022/2023.

Rédaction : Ville de Thiais

Photos : Ville de Thiais

Maquette : Ville de Thiais

Tirage : 3 000 exemplaires

Impression :  
Imprimerie RAS / Villiers-le-Bel  
☎ 01 39 33 01 01



Charte PEFC

Ce produit est issu  
de forêts gérées  
durablement et de  
sources  
certifiées.

pefc-france.org